

Questions orales

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, d'abord et avant tout, le directeur de l'enquête a certainement été avisé d'avance de la réunion. Il y a assisté, naturellement. Il en a été informé, et il n'a jamais laissé entendre, ni à moi, ni à d'autres, pour autant que je sache, que cette réunion n'aurait pas dû avoir lieu. Le directeur de l'enquête y était. Il a participé pleinement à cette réunion, comme je m'y attendais.

Encore une fois, l'honorable ex-ministre a mal interprété ce que je viens de dire. Je n'ai pas dit que la rencontre avait pour but de me renseigner. Elle avait pour but de renseigner le procureur général du Canada, qui a parfaitement le droit, avant d'autoriser une poursuite de ce genre, de tenter d'obtenir tous les renseignements dont il a besoin.

● (1440)

En l'occurrence, le procureur général n'a pas pu obtenir les renseignements qu'il désirait, car aucun représentant du gouvernement fédéral ne les avait en main. Nous devons donc poursuivre nos consultations, notamment auprès des gouvernements provinciaux, avant d'autoriser la poursuite.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN**LE CONFLIT DES OPÉRATEURS DE RADIO—LES MESURES FAVORISANT LA POURSUITE DES NÉGOCIATIONS**

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports à propos de la situation très dangereuse et confuse qui existe dans beaucoup de nos aéroports nationaux en raison de l'arrêt de travail des opérateurs radio.

Cet arrêt de travail a été déclenché à la suite de la publication de certaines directives du ministre des Transports. En toute probabilité, si les directives en question étaient retirées, les travailleurs retourneraient au travail. Compte tenu de ce qui précède, le ministre pourrait-il assurer à la Chambre qu'il retirera ces directives pour permettre que les négociations se poursuivent avec le Conseil du Trésor sans intervention?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Le député le sait sans doute, monsieur l'Orateur, la Commission des relations de travail dans la Fonction publique a décidé samedi dernier de maintenir les désignations de postes prescrites par le ministre des Transports. On m'apprend que là où les employés désignés s'acquittent comme prévu des fonctions désignées, on ne déplore aucune difficulté. On m'apprend également que l'on ne connaît pas de cas où la sécurité des vols a été délibérément compromise.

La direction a bel et bien émis une directive exposant les responsabilités des employés désignés et rappelant les tâches prescrites qu'ils sont tenus d'accomplir. La directive leur rappelait toute l'importance de s'acquitter de ce devoir, faute de quoi ils pourraient s'exposer à des mesures disciplinaires.

[M. Blais.]

M. Skelly: Monsieur l'Orateur, la situation n'est pas tout à fait telle que l'a décrite le ministre des Transports. Ce qui se passe en réalité, et je voudrais citer ici un des très nombreux cas dont on m'a fait part aujourd'hui, par exemple celui où . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question supplémentaire, qu'il la pose.

M. Skelly: Étant donné le nombre des incidents qu'on nous a rapportés, le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il fera pour veiller à maintenir les conditions de sécurité des vols aux aéroports où le service a été interrompu?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires du ministère des Transports surveillent sans cesse la situation. Nous avons l'obligation de veiller à ce que soient préservées et non compromises les conditions de sûreté et de sécurité. Si le député connaît des cas précis, j'aimerais qu'il me les communique.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS**LES CONDITIONS DE LOCATION D'UN ÉDIFICE D'OTTAWA**

M. Don Cameron (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des travaux publics. Je voudrais qu'il nous dise si un nouveau bail a effectivement été négocié concernant l'édifice situé au 219 de la rue Laurier dont l'ancien bail n'expirera pas d'ici plusieurs mois soit à la fin de l'année . . .

Des voix: Règlement.

M. Cameron: . . . et si la hausse de loyer a effectivement dépassé 100 p. 100.

Des voix: Règlement.

L'hon. Erik Nielsen (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je suis en train de faire procéder à une enquête à ce sujet.

* * *

L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES ŒUFS**LE REMBOURSEMENT DES TROP-PERÇUS PAR L'OCFO**

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'agriculture. Il paraîtrait que l'Office canadien de commercialisation des œufs a perçu inutilement l'année dernière au moins 3 millions de dollars de trop. Quelles mesures le ministre est-il en train de prendre pour s'assurer que cet excédent de 3 millions de dollars perçu sans raison sur le public soit restitué aux consommateurs et aux oiviculteurs?